

Mulhouse, le 5 novembre 2003

Jean Claude L'EPINGLE  
Jean-Claude BARRAUD  
aux  
Membres du Comité Directeur  
Présidents de Clubs  
Responsables alpins des Clubs  
Responsables des inscriptions aux courses

### **Circulaire N° : 26-2003/2004**

#### **OBJET Inscription des compétiteurs alpin et nordique sur les fichiers nationaux et régionaux pour la saison 2003 / 2004**

Les inscriptions au fichier coureurs peuvent se réaliser directement sur le site du CRMV, dès la validation des licences sur le site de la FFS.

Toutefois la procédure « papier » peut toujours être utilisée, mais il faudra bien faire attention au délais de mise en place.

Tous licenciés compétiteurs, classés ou non, désirant participer aux compétitions du calendrier CRMV, FFS ou FIS, doivent impérativement s'inscrire sur les fichiers coureurs de l'année en cours.

Je rappelle que les frais d'inscription aux fichiers coureurs sont entièrement reversés à la FFS pour le fichier national.

### **PROCEDURE D'INSCRIPTION AU "FICHIER COUREURS" 2003/2004 »**

#### **Procédure « internet » : ([skivosges.net](http://skivosges.net)) :**

- Valider les licences sur le site de la FFS.
- Accéder à <http://skivosges.net>, rubrique *Vos Fonctions* puis *Inscription Fichier coureurs*.
- Selon le cas choisissez les options d'affichage proposées.
- Le formulaire d'inscription reprend uniquement les licenciés dont le titre 2003/2004 aura été validée au préalable sur le site de la FFS.
- Cochez les licenciés à inscrire au fichier coureur puis validez.

#### **Règlement :**

- Après avoir enregistré le principal de vos inscriptions et avant le 31 décembre 2003 envoyez le règlement à votre responsable fichier.
- Toutes inscriptions enregistrées par la suite seront à régler globalement au 31 mars 2004. N'envoyez pas de règlements unitaires en cours de saison.

#### **Remarques :**

- Dès validation d'une licence sur le site de la FFS, l'inscription au fichier coureur du CRMV est possible (Sauf incident sur le réseau Internet [skivosges.net](http://skivosges.net) est raccordé en temps réel à la base de donnée de la FFS).
- Dès que la demande d'inscription au fichier coureur du CRMV est effectuée, le licencié apparaît sur les listes d'inscription aux épreuves, et peut donc participer à une compétition.

#### **Problèmes :**

- Si l'accès vous est refusé, [skivosges.net](http://skivosges.net) ne vous a pas reconnu en temps que « correspondant inscriptions club » consultez la rubrique « aide » sur la page mentionnant le refus.

### **Procédure « tout papier » :**

- Demander le formulaire d'inscription au fichier coureurs à votre « responsable fichier ».
- Faire valider au préalable les licences sur le site de la Fédé.
- Dès réception des licences compléter et envoyer le formulaire d'inscription accompagné du règlement au responsable fichier.
- Préciser obligatoirement le numéro de licence des nouveaux licenciés.
- Faire parvenir à votre responsable fichier la demande d'inscription accompagnée de 6 enveloppes timbrées.

### **Remarques :**

- Le formulaire d'inscription « papier » est disponible sur skivosges.net.
- Cette procédure étant destinée aux clubs non informatisés, les validations de licences compétiteur/dirigeant ne seront certainement pas réalisées non plus par le club sur le site Internet de la FFS.
- Cette liste imprimera donc uniquement les licenciés connus sur le site du CRMV, car au moment de son impression, les validations de licences ne seront certainement pas réalisées sur le site de la FFS.
- N'oubliez pas de mettre à jour les coordonnées (Adresse, téléphone, télécopie, e-mail et numéro de licence) du correspondant inscriptions aux courses qui sera destinataire des listes.

### **Attention :**

- Aucune inscription au fichier coureur ne pourra être enregistrée temps que les licences n'auront pas été validées sur le site de la F.F.S.
- Selon la charge de travail des différents intervenants il faut donc prévoir plusieurs jours avant que l'inscription au fichier coureur et donc la possibilité de participer aux épreuves soit effective.

### **Remarques communes :**

- **Droits d'inscription 2003/2004 au fichier national 1.52 € par coureur.** Calculez le montant des droits d'inscription au fichier national joignez un chèque

à l'ordre de « Fichier alpin du CRMV » et adressez le à :

**Jean Jacques LUTENBACHER 15 a, rue des Ecoles 68470 Fellingering.**

à l'ordre de « Fichier Nordique du CRMV » et adressez le à :

**Denis RIBLET 10, rue Lutembacher 88540 BUSSANG**

- Tout licencié/compétiteur doit être impérativement en possession d'un certificat médical valide pour la saison en cours et autorisant la pratique du ski de compétition.

Jean Claude L'EPINGLE  
Président de la Commission Alpine  
Jean-Claude BARRAUD  
Président de la Commission Fond